

HISTOIRE TERRITORIALE

DU

DÉPARTEMENT DE MONE-ET-LOIRE¹

Lyon et La Guillotière. On a vu précédemment le mauvais vouloir de la Guillotière à l'égard de Lyon. D'abord ce faubourg prétendit appartenir au département de l'Isère; l'Assemblée nationale fit justice de cette ridicule prétention par son décret du 6 février 1790. La Guillotière demanda alors à former une commune distincte de Lyon, et se donna même une municipalité; une loi du 12-18 février 1791 supprima cette municipalité, et unit entièrement la Guillotière à la ville de Lyon; mais cet état de choses ne subsista pas longtemps. En 1793, les représentants du peuple en mission dans le département de Rhône-et-Loire, désirant isoler la ville de Lyon pour pouvoir la soumettre plus facilement, et sur les instantes prières des habitants de la Guillotière, donnèrent une municipalité distincte à ce faubourg et le rattachèrent au département de l'Isère. Après le 9 thermidor, la Guillotière fut de nouveau réunie au Rhône, mais elle conserva sa municipalité. Par la loi du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1790), Lyon fut divisé en trois arrondissements auxquels furent

(1) Voir les livraisons de la *Revue du Lyonnais* : octobre et novembre 1864, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1865.